

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-quatre (24) janvier 2019 à 18h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mario Fortier, Président  
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente  
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Michel Patry, Membre indépendant  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**SONT ABSENTS:**

M. Steve Dorval, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **en début** \*\*\*de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 décembre 2018
6. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2019

7. Désignation de M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis
  8. Autorisation à effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) véhicules de service hybride rechargeables pour le service de l'exploitation
  9. Autorisation à effectuer un appel d'offres (public ou sur invitation selon l'estimé des architectes) en vue de la réalisation des travaux de réfection du stationnement situé en façade du Centre d'opération de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer
  10. Gratuité pour les femmes à l'occasion de la « Journée internationale de la femme » le vendredi 8 mars 2019 (RETIRÉ)
  11. Comptes payables
  12. Dépôt du certificat des responsabilités statutaires
  13. Points divers
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
- 

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2018-001-

Il est proposé par madame Isabelle Demers  
appuyé par monsieur Michel Turner  
  
et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 24 janvier 2019 soit adopté **en retirant** le point suivant :

**10. *Gratuité pour les femmes à l'occasion de la « Journée internationale de la femme » le vendredi 8 mars 2019***

**Adoptée.-**

---

## 2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

### RÉSOLUTION 2019-002-

**ATTENDU QUE :** l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

**ATTENDU QUE :** madame Nathalie Plante a prévenu le secrétaire de son absence lors de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2018;

**ATTENDU QUE :** le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser madame Nathalie Plante;

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil excuse l'absence de madame Nathalie Plante lors de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2018.

**Adoptée.-**

---

## 3. Période de questions

*Un usager de St-Étienne de Lauzon se questionne sur les horaires et la fin de parcours du L3 dans le secteur de l'Université Laval.*

---

## 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 décembre 2018

### RÉSOLUTION 2019-003-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

**5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 décembre 2018**

**RÉSOLUTION 2019-004-**

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

**6. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2019**

**RÉSOLUTION 2019-005-**

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** les assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis se tiennent aux dates, heures et lieux apparaissant dans le tableau suivant;

**QUE** le secrétaire publie ce calendrier, dans les 15 jours qui suivent la première assemblée de l'année, dans un journal diffusé dans le territoire de la société (*Loi sur les Sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01*);

**QUE** le secrétaire fasse publier, cinq jours avant la tenue d'une assemblée, un avis préalable dans un journal diffusé dans le territoire de la société :

COMITÉ PLÉNIER 17 h 30	ASSEMBLÉE ORDINAIRE 18 h 30	LIEU
Jeudi, 24 janvier	Jeudi, 24 janvier	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 28 février	Jeudi, 28 février	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>

Jeudi, 28 mars	Jeudi, 28 mars	<b>1 100, rue St-Omer, Lévis Salle de Conférence</b>
Jeudi, 25 avril	Jeudi, 25 avril	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 30 mai	Jeudi, 30 mai	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 27 juin	Jeudi, 27 juin	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 22 août	Jeudi, 22 août	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 26 septembre	Jeudi, 26 septembre	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 17 octobre	Jeudi, 17 octobre	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 28 novembre	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>
Jeudi, 12 décembre	Jeudi, 12 décembre	2175, ch. du Fleuve, Lévis <b>Salle du Conseil</b>

**Adoptée.-**

**7. Désignation de M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis**

**RÉSOLUTION 2019-006-**

**ATTENDU :** l'adoption par le Conseil d'administration, le 22 mars 2018, du RÈGLEMENT numéro 149 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE de la Société de transport de Lévis (résolution 2018-034);

**ATTENDU QUE :** les sections portant sur le :

- Trucage des offres
- Intimidation, trafic d'influence ou corruption
- Conflit d'intérêts
- Impartialité et objectivité du processus d'appel d'offres

prévoient que le personnel et les membres du Conseil d'administration de la Société doivent être périodiquement informés de la personne dans l'organisation qui peut être contactée s'ils ont des motifs raisonnables de croire :

1. qu'un acte contraire à une loi visant à contrer le truquage des offres dans le cadre d'un processus d'octroi de contrats initié par la Société a été commis;
2. que des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, dans le processus d'attribution d'un contrat ou dans la gestion qui en a résulté, ont pu être commis;
3. qu'une situation, autre qu'un conflit d'intérêts, est susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

**ATTENDU :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis;

**QUE** cette nomination soit communiquée à l'ensemble du personnel.

**Adoptée.-**

---

**8. Autorisation à effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables pour le service de l'exploitation**

**RÉSOLUTION 2019-007-**

**ATTENDU QUE** la Société doit renouveler les véhicules de service utilisés par les superviseurs en raison de leur usure normale;

**ATTENDU QUE** la Société privilégie l'électrification graduelle de sa flotte de véhicules, conformément aux orientations gouvernementales et parce qu'ils procurent un avantage économique et environnemental;

**ATTENDU QUE** la Société souhaite devenir un leader du développement durable au sein de la collectivité;

**ATTENDU QUE** ce projet d'acquisition est inscrit au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société, qui a été approuvé par la résolution 2018-173 le 22 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** la Société présentera une demande de subvention au programme PAGTCP pour réaliser ce projet;

**ATTENDU** la recommandation du Coordonnateur à l'exploitation, de la Direction des Finances à la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) véhicules de service hybrides rechargeables pour les superviseurs.

**Adoptée.-**

---

**9. Autorisation à effectuer un appel d'offres (public ou sur invitation selon l'estimé des architectes) en vue de la réalisation des travaux de réfection du stationnement situé en façade du Centre d'opération de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer**

**RÉSOLUTION 2019-008-**

**ATTENDU QUE** pour faire face à la croissance de ses activités, le stationnement en façade du centre d'opérations de la ST Lévis a été agrandi de façon temporaire en 2016;

**ATTENDU QU'** afin de respecter la réglementation municipale, ce stationnement doit être réaménagé et y prévoir les aménagements paysagers;

**ATTENDU QUE** ces travaux font partie du projet d'agrandissement du garage 2017-2018 et seront subventionnés à hauteur de 90% dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

**ATTENDU** la recommandation du contremaître du service de l'entretien à la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par madame Brigitte Duchesneau  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à effectuer un appel d'offres (public ou sur invitation selon l'estimé des architectes) en vue de la réalisation des travaux de réfection du stationnement situé en façade du Centre d'opération de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer.

**Adoptée.-**

---

**10. Gratuité pour les femmes à l'occasion de la « Journée internationale de la femme » le vendredi 8 mars 2019 – (RETIRÉ)**

---

**11. COMPTES PAYABLES -**

**RÉSOLUTION 2019-009-**

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par madame Marjorie Guay  
et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de décembre 2018 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #49 à #52 :	832 851,15 \$
Chèques nos 27864 à 29583 et chèques manuels :	841 214,43 \$
Paiements directs :	908 710,44 \$

**Adoptée.-**

---

**12- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES**


Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :



Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
  - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
  - b) La Loi sur les impôts (Québec).
  - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
  - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
  - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
  - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
  - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
  - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 24e jour de janvier 2019

Par   
Francine Marcoux, CPA, CA  
Directrice des finances et trésorière

---

### 13. Points divers

---

**14. Période de questions**

---

**15. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 2018-010-**

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau  
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président,  
Mario Fortier**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**